

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Suite à la communication de ce matin, et de nombreux retours, nous vous apportons les précisions suivantes :

Dès lundi, au terme de votre première régulation au sein de votre cabinet, si le patient doit subir un soin d'urgence avec aérosolisation, c'est vous qui devez contacter par téléphone le conseil de l'Ordre, au **02 98 90 55 77 de 9 :00 à 12 :00, ou par email covident29@gmail.com** , après avoir renseigné la « **fiche de traçabilité** ».

En aucun cas le patient ne doit appeler directement la régulation du Conseil de l'Ordre.

Les régulateurs de l'Ordre recontacteront directement le patient pour le diriger vers le cabinet de garde.

Le cabinet de garde étant d'astreinte de 14 heures à 18 heures, il leur faudra se procurer le matériel (masques, tabliers, charottes) le matin au siège du Conseil de l'Ordre à QUIMPER et au cabinet du Dr Pierre AUFFRET à LANDERNEAU.

Avec mes salutations confraternelles.

Dr Catherine BARAËR
Présidente

Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Finistère

8-10 Place de La Tourbie

B.P. 5-1652

29106 QUIMPER CEDEX

finistere@oncd.org

<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr>



**ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE